

Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Séance du mercredi 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt trois avril l'assemblée régulièrement convoqué le 14 avril 2014, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Joël MOREL, Damien BELLANGER, Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Stéphane JACQMIN, Hervé LE MEN, Philippe MARCHAL, Thierry ROHAT
Représentés : Isabelle DEBENEST

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Joël MOREL

Objet : Participation Commune de Bussiares - 2014_029

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à 530 € la participation de la Commune de Bussiares aux frais de scolarité de l'enfant Jason GRIENEISSEN pour l'année 2013/2014.

Objet : Ecole - Participation école de Charly - 2014_030

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de participer financièrement aux frais de scolarisation des enfants de CM 1 et CM 2 à Charly sur Marne en 2013/2014, pour un montant total de 6 000 €.

Objet : Indemnité au Receveur Municipal - 2014_031

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'indemnité est acquise au receveur municipal pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante et que, par conséquent il convient de renouveler la délibération..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Madame GARNIER Odile, Receveur Municipal, l'intégralité de l'indemnité de confection budgétaire et de l'indemnité de conseil, calculées selon les bases définies aux articles 1 et 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Objet : Budget Primitif 2014 - 2014_032

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2014, équilibré en recettes et dépenses, tel que décrit dans le document ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		131 481,81	28 099,38	
Opérations réelles	362 908,81	331 068,00	305 860,00	234 318,38
Opérations d'ordre	99 641,00			99 641,00
TOTAL	462 549,81	462 549,81	333 959,38	333 959,38